

Code : YYY
CONTENU NET : XXX

DI-THOATE 4E

INSECTICIDE CONCENTRÉ ÉMULSIONNABLE

Utilisations
Bâtiments de ferme

AGRICOLE

GARANTIE :
Diméthoate 480 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION : 14478 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER POISON

Vétoquinol N.-A. Inc.
2000, ch. Georges, Lavaltrie, Québec, Canada J5T 3S5
1-800-363-1700

XXX 1 L, 4L
YYY : 02302008 (1L)
 02302014 (4L)

MODE D'EMPLOI:

DI-THOATE 4E est efficace de façon générale contre les pucerons, sauterelles, mouches domestiques, cicadelles, mineuses, acariens (mites), kermès, punaises ternes et thrips.

Ce produit ne doit pas être utilisé autour des habitations ou d'autres zones résidentielles, comme les parcs, les cours d'école ou les terrains de jeux. Il ne doit pas être utilisé par des particuliers, ni par des personnes non certifiées.

DESTRUCTION DES MOUCHES DOMESTIQUES : DI-THOATE 4E combat les mouches domestiques jusqu'à 6 semaines consécutives. L'utiliser en solution de 250 ml de Di-Thoate 4E par 10 L d'eau. Répéter le traitement selon le besoin. Une bonne hygiène est un facteur essentiel de toute lutte efficace contre les mouches.

Étables laitières, porcheries, étables pour veaux, poulaillers et autres bâtiments de ferme. Appliquer en pulvérisation résiduelle sur les plafonds, murs, stalles, etc. Mouiller à fond et jusqu'à ruissellement, toute surface où se posent les mouches. 50 L d'eau contenant 1,0 à 1,2 L de DI-THOATE 4E vont traiter de 50 à 100 m². Répressions localisées des mouches: faire des pulvérisations localisées avec un pulvérisateur à dos ou analogue sur les entrées de portes, tours de fenêtres, comptoirs (armoires) et autres endroits fréquentés par les mouches.

USAGE GÉNÉRAL À L'EXTÉRIEUR : Contre les mouches domestiques, autour des poubelles, locaux des animaux, établissements alimentaires, entrepôts et quais de chargement de dépotoirs. Pulvériser les surfaces exposées comme les murs, clôtures, contenants à déchets et ordures. L'exposition des surfaces traitées aux facteurs climatiques, particulièrement le soleil, diminue la durée de l'efficacité résiduelle. Répéter le traitement selon le besoin.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut être dangereux ou mortel si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou la buée d'arrosage. N'utiliser que dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec les yeux ou la peau. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer. Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles ou d'une flamme nue. Ne pas exposer directement au soleil. Retirer les animaux de l'endroit à traiter avant l'application. Retirer les volailles et autres animaux des bâtiments pendant le traitement. Ne pas utiliser dans les locaux où l'on traite ou conserve le lait. Ne pas contaminer les aliments pour la consommation humaine et animale, les trémies ou les abreuvoirs. Ne pas mélanger à la chaux ni appliquer moins de 2 semaines après le chaulage des surfaces. Ne pas utiliser à l'intérieur de la maison.

ÉLIMINATION : 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. 3. Rendre le contenant inutilisable. 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. 5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Les symptômes d'empoisonnement comprennent: nausées, vomissement, contraction pupillaire, salivation excessive, clonus, convulsions et coma. L'usage répété ou prolongé de ce produit peut provoquer l'inhibition de la cholinestérase.

L'ATROPINE SERT D'ANTIDOTE :

Administrer 2 à 4 mg de sulfate d'atropine par voie intramusculaire ou intraveineuse immédiatement, puis toutes les heures selon le besoin, jusqu'à dilatation des pupilles. Le chlorure de pralidoxime (2-PAM: chlorure de PROTOPAM) peut être efficace comme auxiliaire de l'atropine. L'utiliser selon le mode d'emploi de l'étiquette.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

ENTREPOSAGE :

Conserver à la température de la pièce (entre 15 ° et 25 °C). Éviter le gel.

676060B(1L)

676061A(4L)

Lot :

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))